Service Départemental d'Incendie et de Secours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice: 22.

Membres présents: Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres avant voix consultative

<u>Membres présents</u>: Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation: 2 juin 2016.

7 – ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE : RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT

Vu le rapport nº 9.

Considérant que l'engagement de service civique ouvre la possibilité aux jeunes de moins de 26 ans de s'investir dans des missions de défense, sécurité et prévention, et ce auprès d'une fondation, d'une association, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif ou d'un organisme public et que le conseil d'administration a autorisé l'accueil de volontaires de service civique au sein du S.D.I.S.

Considérant que l'agrément reçu par le S.D.I.S. qui a permis d'accueillir 11 volontaires de service civique en même temps, arrive à son terme le 2 décembre 2016.

Il appartient donc au S.D.I.S. de déposer une nouvelle demande d'agrément pour une durée de 2 ans renouvelable.

Considérant qu'afin de participer au souhait du Président de la République de permettre à tout jeune qui le souhaite de s'engager en service civique, le S.D.I.S. souhaite aujourd'hui proposer 3 missions de service civique supplémentaires en accueillant au total 14 volontaires de service civique.

Considérant enfin que les volontaires de service civique se verront attribuer un montant de 106,94 € par mois afin de participer à la couverture des frais supportés par le volontaire en service civique du fait de son engagement (subsistance, logement, transport, ...) en complément de l'indemnité forfaitaire de l'État de 470,14 € et peuvent se voient confier les missions suivantes :

- la participation à l'élaboration de projets d'action de prévention,

- la sensibilisation des différentes populations aux risques (domestiques, en milieu scolaire, de sport et de loisirs, sur les lieux de travail...),

- la promotion du volontariat auprès des structures locales,

- l'organisation de la sécurité civile,

- la participation aux opérations de secours d'urgence,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- approuve les conditions exposées ci-dessus,

- autorise le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées, Agence Régionale du Service Civique, le renouvellement de l'agrément du S.D.I.S. pour une durée de 2 ans.

Il appartient au conseil d'administration d'en délibérer.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2016

Jean-Clande Anglars

Le Président,